



à

*Monsieur Xavier BERTRAND  
Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé  
127, Rue de Grenelle  
75 700 PARIS*

**Objet :**

Situation des Papeteries de Malaucène

Monsieur le Ministre,

Nous nous permettons de reprendre attache avec vous dans le cadre du dossier cité en objet, dossier qui, nous le savons, revêt une importance majeure à vos yeux.

En effet, suite à l'Audience que vous avez bien voulu nous accorder le lundi 21 novembre dernier et après 3 semaines d'une actualité, dense, chargée et pénible pour les salariés concernés, force est de constater que le Groupe Schweitzer Mauduit poursuit dans sa stratégie scandaleuse visant à s'exonérer de l'ensemble des ses responsabilités.

La lutte des salariés et de la CGT depuis le 17 avril 2009, date de la fermeture du Site des Papeteries de Malaucène a connu maints développements et nous avons, tout au long de ces périodes souvent difficiles, fait montre de responsabilités et de crédibilité, assumant nos engagements, argumentant et apportant les preuves de ce que nous disions et dénoncions, Cela est connu et reconnu de tous...

C'est très certainement une des raisons pour lesquelles, tour à tour, voire simultanément, Monsieur le Préfet de Vaucluse, le Président du Conseil Régional de Provence Alpes Côte d'Azur, Michel VAUZELLE, le Député du Haut Vaucluse, Paul DURIEU, Thierry MARIANI, Ministre en Charge des Transports, le Sénateur, Président du Conseil Général de Vaucluse, Claude HAUT et vous-même, Monsieur le Ministre, avez interpellé clairement et sans équivoque les Responsables de ce Groupe.

Ces interventions ont toutes porté sur l'exigence du respect du triptyque des engagements passés par SWM : paiement intégral des sommes dues au titre de la revitalisation, de la dépollution, du Plan de Sauvegarde de l'Emploi...

Le 14 décembre dernier, dans des conditions pour le moins surprenantes que nous avons dénoncées auprès de Monsieur le Sous Préfet le 21 décembre, à savoir une attitude empreinte de mépris et d'irrespect de la part des représentants SWM vis-à-vis des salariés présents,

Le Tribunal de Commerce d'Avignon a délibéré et décidé la mise en liquidation judiciaire des Papeteries de Malaucène.

Parallèlement, un Juge Commissaire et un Mandataire Liquidateur ont été désignés.

Ceci étant posé, à nos yeux rien n'est réglé dans la mesure où nous considérons - à l'instar de ce que vous écriviez le 29 novembre dernier au Directeur Général de SWM - que la mise en créance du triptyque défini ci-dessus à la charge des AGS est inacceptable et indécente.

Notre position est d'autant plus claire que selon les premiers contacts que nous avons eus avec le Cabinet de Monsieur le Mandataire Liquidateur, la prise en charge par les AGS ne permettrait pas à plusieurs salariés de percevoir l'intégralité des sommes dues par SWM.

Cela est également vrai pour nombre de créances chirographaires...

Nous considérons qu'une expertise du Groupe en question, expertise décidée par le Juge Commissaire, serait à même de clarifier et d'identifier définitivement les responsabilités de SWM.

A cet effet, nous avons rassemblé nombre de documents et continuons à le faire, ceux-ci ne font que confirmer ce que nous savons tous, à savoir que les Papeteries de Malaucène font bien partie intégrante du Groupe SWM.

Ce souhait d'une expertise a été formulé auprès de Monsieur le Sous Préfet, tout naturellement, eu égard à ce qui précède, nous l'exprimons à cet instant auprès du Ministre du Travail.

Par ailleurs, nous n'ignorons pas que le Code du Commerce au travers des Articles L621-2 et L651-2, peut permettre l'extension de la Procédure Collective et le Comblement du Passif par les Dirigeants. Nous ne sommes pas sans savoir également que le Parquet peut agir en ce sens de par des instructions de la Chancellerie...

Nous pensons qu'il s'agit là de pistes à suivre de près, et nous ne manquerons pas de le faire, cependant si l'Etat nous soutenait dans cette optique tout autant que pour l'expertise évoquée ci-dessus, les chances d'aboutir n'en seraient que plus importantes.

En effet, une pression d'importance de la part de l'Etat serait à même, selon nous, en invoquant une possibilité d'extension de la Procédure collective ou un recours à un comblement du passif, d'inciter le Groupe SWM à adopter une solution moins périlleuse pour lui et encore possible aujourd'hui via Monsieur le Mandataire...

En outre, et dans le même esprit, cette action de l'Etat sur le territoire National au niveau du Groupe, intervention visant à obliger SWM à assumer ses responsabilités en Vaucluse, serait à n'en pas douter un signe fort pour les salariés, leurs familles, les populations, les Collectivités, le Bassin d'emploi.

Enfin, Monsieur le Ministre, nous nous permettons d'insister tout particulièrement sur un aspect essentiel à nos yeux : la Jurisprudence qui pourrait découler de ce dossier, selon son épilogue.

Tant en matière de précédent industriel, économique et social, il n'est pas pensable qu'un Groupe ayant plusieurs Sites de Production en France, Groupe faisant plusieurs dizaines de millions d'euros de bénéfices, puisse s'affranchir de ses responsabilités par le biais d'une liquidation judiciaire préméditée d'une filiale devenue soudainement inconnue et étrangère de ce Groupe Schweitzer Mauduit ...

Notre Bassin d'emploi ne peut supporter et ne supportera pas une telle situation synonyme de catastrophe économique et sociale.

Nous avons été entendus à plusieurs reprises par les Services de l'Etat et par ses Représentants,

Nous nous en félicitons d'autant que l'Audience avec Monsieur le Sous Préfet de Carpentras nous a confortés dans le fait que l'Etat partageait et soutenait nos demandes,

Nous sommes par conséquent persuadés que vous ne manquerez pas, Monsieur le Ministre, de prendre en compte nos arguments et nous sommes tout aussi certains que vous saurez agir une nouvelle fois, ce dont nous vous remercions par avance,

Nous nous tenons d'ores et déjà à votre entière disposition,  
Dans l'attente,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de notre parfaite considération.

Vaison la Romaine, le 22 décembre 2011,

*Thierry GEORGES,*  
*Secrétaire Général,*  
*Union Locale CGT.*

*Jean François CARDONA,*  
*Délégué Syndical*  
*CGT Papeteries de Malaucène*

*Bruno MOURET,*  
*Secrétaire*  
*Union Départementale CGT*

Copie :

- *Monsieur Thierry MARIANI, Ministre chargé des Transports*
- *Monsieur Claude HAUT, Sénateur, Président du Conseil Général de Vaucluse*
- *Monsieur Michel VAUZELLE, Député, Président du Conseil Régional PACA*
- *Monsieur Paul DURIEU, Député du Haut Vaucluse*
- *Monsieur le Préfet de Vaucluse*
- *Monsieur le Sous Préfet de Carpentras*